



La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023

Partie III : enjeux et pistes de réflexion sur la grève de la FAE

NOVEMBRE 2025

Elsa Galerand
Sociologie
UQAM

Martin Gallié
Sciences juridiques
UQAM



RÉDACTION

Elsa Galerland et Martin Gallié

COMITÉ ÉDITORIAL

Martin Gallié, Elsa Galerland, Yanick Noiseux et Christophe Cinq-Mars

Pour citer ce document :

Galerand, Elsa et Gallié, Martin. (2025). « La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023 », *Chronique des conflits de travail*, no. 10. GIREPS : Montréal.

DOI : <https://doi.org/10.69777/321821>

ISBN : 978-2-924284-22-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

© GIREPS, 2025.

Le GIREPS a bénéficié du soutien du Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour la réalisation de cette chronique.

Les chroniques des conflits de travail (CCT) consistent à documenter l'histoire, les revendications, les actions et les enjeux, notamment juridiques, de conflits du travail, passés ou présents. Par là, elles veulent contribuer à alimenter les recherches sur les pratiques de résistance et de mobilisations collectives des travailleurs et des travailleuses en lutte contre l'exploitation.

Précisions méthodologiques : La chronologie proposée ici s'appuie exclusivement sur les informations rassemblées à partir des articles de presse, communiqués syndicaux, synthèses ou commentaires repérés sur les pages Facebook (de la FAE, des syndicats membres de la FAE et du Front commun) qui ont été publiés dans les trois mois après la signature de l'entente mettant fin à la grève.

Partie III : retour sur quelques-uns des enjeux de la grève de la FAE

Résumé des parties I et II : Le présent texte constitue la troisième partie d'une série de trois chroniques portant sur la grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). La [première partie](#) visait à faire une mise en contexte de cette lutte syndicale historique. On y retrouve une brève présentation de la FAE et de ses dernières revendications ainsi qu'une analyse de la mise en branle du mouvement et de ses scissions intersyndicales. La [deuxième partie](#) cherchait à présenter la chronologie des événements de la grève illimitée qui s'est déroulée de novembre à décembre 2023.

Cette troisième fiche sur la grève de la FAE propose de dégager quelques pistes de réflexion en vue de recherches à venir.

À l'été 2025, soit plus d'un an après la grève de la FAE et du Front Commun, les bilans se font encore attendre mais quelques propositions d'analyse, lancées dans le débat public, y sont néanmoins repérables. Nous renvoyons aux articles de presse parus dans la semaine du 5 février¹, aux interventions politiques d'Yvan Perrier², de Marc Bonhomme³ et de Ghislaine Raymond⁴ relayées par *Presse-Toi à Gauche*, au texte de Louis Girard publié par le *World Socialist Web Site*⁵, à l'article signé par Fanny Theurillat-Cloutier paru dans les *Nouveaux cahiers du socialisme* à l'hiver 2024 et à celui de Claude Lessard publié en avril 2024 dans la *Revue internationale d'éducation de Sèvres*⁶. Si bilan il y a eu de la part des organisations syndicales, elles ne sont pas disponibles au public, à ce jour.

Du contenu des contributions mentionnées ci-haut comme de celui du traitement médiatique qui a été accordé à la grève pendant son déroulement et dont nous avons fait état dans les précédentes fiches, trois enjeux peuvent être dégagés : le contenu de l'entente et le peu qui a été finalement obtenu (1) ; les stratégies qui ont été privilégiées par les directions syndicales (dont le recours à la grève) face au gouvernement (2) ; les solidarités qui se sont construites au fil de la mobilisation (3). Nous reprenons ici les discours sur ces trois questions tour à tour.

¹ Hugo Lavallée, « [FAE : quelqu'un ressort-il vraiment gagnant de la négociation ?](#) », *Radio-Canada*, 5 février 2024.

² Yvan Perrier, « [De justesse et d'une grande tristesse...](#) », *Presse-toi à gauche*, 6 février 2024.

³ Marc Bonhomme, « [Défaite syndicale sans victoire patronale faute d'unité et d'aile gauche](#) », *Presse-toi à gauche*, 20 février 2024.

⁴ Ghislaine Raymond, « [Acceptable l'hypothèse de règlement soumise aux membres de la FAE et de la FSE ?](#) », *Presse-toi à gauche*, 23 janvier 2024.

⁵ Louis Girard, « [La grève des enseignants au Québec sabotée par le syndicat FAE: les leçons à tirer](#) », *WSWS*, 3 février 2024.

⁶ Claude Lessard, « La récente grève des enseignants au Québec : le canari dans la mine ? », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 95 | avril 2024, mis en ligne le 01 avril 2024,

1. Sur le contenu de l'entente

« Les enseignants sont déçus et divisés comme on l'a rarement vu » ; « [l]a grève laissera aussi des cicatrices sur le climat de travail et sur l'état d'esprit de beaucoup d'enseignants » ; « tout ça pour ça », « occasion manquée », pour Radio-Canada⁷. « Personne ne peut se satisfaire d'un tel résultat » dit Yvan Perrier⁸; une « défaite syndicale »⁹ selon Marc Bonhomme. Les enseignantes réclamaient des améliorations dans la composition de la classe et « force est de constater que ce n'est pas le cas » pour Ghislaine Raymond¹⁰. « La ratification des nouvelles conventions collectives par les assemblées syndicales n'a pas été massivement positive, loin de là... » note Claude Lessard¹¹.

De toute évidence, on est loin de célébrer une victoire syndicale. C'est bien à contre-cœur que beaucoup ont entériné l'entente, épuisées, faute de ressources suffisantes pour poursuivre la grève ou découragées par la stratégie syndicale. Et beaucoup d'autres ont rejeté cette entente !

Ce qui a été obtenu est tellement en deçà de ce que pouvait espérer l'immense majorité des membres qu'on ne trouve aucun discours se félicitant de l'entente conclue, à l'exception de celui des directions syndicales dont les commentaires apparaissent, du reste, bien mesurés au regard de ce qui fut envisagé plus tôt. Il n'est plus question du « grand virage » et de la sauvegarde de l'école publique qui ont été défendus tout au long de la mobilisation et de la grève.

Concernant les salaires, il est dit que le contenu de l'entente prévoit des gains salariaux importants pour certains enseignant-e-s mais que pour la majorité, « ce sera le moule uniformisateur du 17,4% (sur cinq ans) plus un potentiel d'ajustement, pour toutes et tous, de 3% face à l'inflation (pour les trois dernières années en raison d'un maximum de 1% par année) »¹².

Bien qu'il s'agisse d'une augmentation salariale à « deux chiffres », une première depuis des années, son insuffisance pose question : « Comment en êtes-vous arrivés à accepter 17,4% sur cinq ans, alors que vous exigiez, au départ, environ 20% sur 3 ans (pourcentage, indexation plus rattrapage) ? » demande Yvan Perrier s'adressant aux porte-paroles du Front commun intersyndical¹³. Ce montant, rappelle-t-il, « est très en deçà de ce qui a été donné aux député-e-s de l'Assemblée nationale (30% à la première année plus les paramètres applicables dans les secteurs public et parapublic) ainsi qu'aux policières et aux policiers de la Sûreté du Québec (entre 26% et 32,9% sur six ans). Il est également inférieur de 10% à ce qui vient d'être attribué aux cadres de Santé-Québec qui occupaient jadis des postes syndiqués »¹⁴.

Ce premier résultat des négociations est d'autant plus déconcertant, selon Marc Bonhomme, que « sans clause d'indexation régulée, ces gains apparemment avantageux, en plus de devoir compenser le recul du pouvoir d'achat dû à l'importante inflation des années 2021 à 2023, pourraient

⁷ Hugo Lavallée, « [FAE : quelqu'un ressort-il vraiment gagnant de la négociation ?](#) », *Radio-Canada*, 5 février 2024.

⁸ Yvan Perrier, « [De justesse et d'une grande tristesse...](#) », *Presse-toi à gauche*, 6 février.

⁹ Marc Bonhomme, « [Défaite syndicale sans victoire patronale faute d'unité et d'aile gauche](#) », *Presse-toi à gauche*, 20 février 2024.

¹⁰ Ghislaine Raymond, « [Acceptable l'hypothèse de règlement soumise aux membres de la FAE et de la FSE ?](#) », *Presse-toi à gauche*, 23 janvier 2024.

¹¹ Claude Lessard, « La récente grève des enseignants au Québec : le canari dans la mine ? », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 95 | avril 2024, mis en ligne le 01 avril 2024,

¹² Yvan Perrier, « [De justesse et d'une grande tristesse...](#) », *Presse-toi à gauche*, 6 février 2024.

¹³ Yvan Perrier, « [De justesse et d'une grande tristesse...](#) », *Presse-toi à gauche*, 6 février 2024.

¹⁴ Yvan Perrier, « [Négociation dans les secteurs public et parapublic \(SPP\) 2022-2024 : Notes et remarques critiques...](#) », *Presse-toi à Gauche*, 5 novembre 2024.

bien être balayés par [une inflation future qui ne reviendra pas au 2% annuel](#) en particulier pour le logement et l'alimentation qui sont au centre du budget des ménages travailleurs »¹⁵. On sait déjà que le taux d'inflation pour 2024 est de [2.4%](#) et que les coûts du logement ont augmenté de [5%](#), rien qu'en 2024.

Quant aux « acquis » concernant les assurances sociales et les retraites, ils sont unanimement jugés ridicules.



Source : FAE

Pour ce qui est des ressources revendiquées pour les besoins de l'enseignement en lui-même, les seuils fixés par l'entente concernant la composition de la classe (60% au primaire et 50% au secondaire d'élèves en difficulté) pour pouvoir bénéficier d'une aide ou de la création de nouvelles classes, sont si élevés que cette disposition ne changera rien pour beaucoup d'enseignantes. L'entente fait fi de la revendication de soutien d'orthopédagogues, d'orthophonistes, de psychoéducateurs, ou de psychologues. Avant même qu'elle ne soit soumise au vote, Ghislaine Raymond, enseignante en adaptation scolaire retraitée, commentait :

¹⁵ Marc Bonhomme, « [Défaite syndicale sans victoire patronale faute d'unité et d'aile gauche](#) », *Presse-toi à gauche*, 20 février 2024.

« Le ras-le-bol exprimé cet automne sur toutes les tribunes, sur les lignes de piquetage et dans la rue indiquait qu'il fallait qu'un sérieux coup de barre soit donné pour que l'école publique, en péril, se redresse. Tous les jeunes ont droit à un enseignement de qualité et à des ressources qui répondent à leurs besoins. Et les enseignant·es ont le droit de pouvoir exercer pleinement leur tâche, qui est d'enseigner. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Les élèves qui éprouvent de grandes difficultés n'ont pas de garantie que leur sort sera amélioré. Les parents n'ont pas l'assurance que les besoins de leur enfant recevront une réponse adaptée. Les enseignant·es ne voient aucune mesure pouvant les rassurer quant à leur capacité à accomplir les tâches auxquelles elles se sont engagées, en particulier celle de scolariser les élèves de leur classe. Où sont les travailleuses en éducation spécialisée, les travailleuses sociales, infirmières, psychologues, orthopédagogues et orthophonistes dont les élèves ont besoin ? Ces équipes multidisciplinaires ont pourtant déjà existé dans les écoles publiques »¹⁶.

La prime prévue par la nouvelle convention et qui prétend répondre à la revendication apparaît « à sa face même comme une mesure inappropriée. Donner plus de fric, jusqu'à 8 000\$ par année, cela permettra-t-il réellement de répondre adéquatement aux besoins des élèves ? » demande Yvan Perrier¹⁷.

Au final, on constate peu de différences entre la Convention obtenue par la FSE-CSQ et celle obtenue par la FAE. Aussi, nombre de membres de la FAE estiment que les gains salariaux obtenus l'ont finalement été par la FSE-CSQ et non par la FAE, qui n'a rien obtenu de particulier sur ce point, si bien que parmi eux « la frustration est manifeste à l'égard du gouvernement, qui n'a pas répondu à leurs demandes les plus pressantes en matière de composition de la classe, mais aussi à l'égard de leurs dirigeants syndicaux qui, au terme d'une grève générale illimitée, ont conclu une entente qui ne contenait pas les avancées espérées »¹⁸.

2. Sur le recours à la grève illimitée et les stratégies privilégiées par les directions syndicales

Les critiques formulées à l'égard des directions syndicales portent essentiellement sur trois points. On dénonce d'abord la décision qui fut celle de la FAE de recourir au moyen de la grève illimitée. On lui reproche aussi l'absence de coordination (avec) voire d'intégration au sein (du) *Front commun intersyndical*, comme on condamne l'absence de solidarité de ce dernier. Dans une moindre mesure, on pointe le manquement de la FAE en matière de fonds de grève. Comme nous l'avons souligné¹⁹, critiquer *a posteriori* le recours à la grève illimitée revient à remettre en cause la légitimité d'un vote pour-un-mandat-de-grève-illimitée qui l'a pourtant largement emporté : plus de 90% des votes comptabilisés étaient pour et ces votes ont été pris dans des assemblées nullement boudées. Au cours de ce processus, la pertinence de faire une grève illimitée n'a d'ailleurs jamais été contestée.

¹⁶ Ghyslaine Raymond, « [Acceptable l'hypothèse de règlement soumise aux membres de la FAE et de la FSE ?](#) », *Presse-toi à gauche*, 23 janvier 2024.

¹⁷ Yvan Perrier, « [De justesse et d'une grande tristesse...](#) », *Presse-toi à gauche*, 6 février.

¹⁸ Hugo Lavallée, « [FAE : quelqu'un ressort-il vraiment gagnant de la négociation ?](#) », *Radio-Canada*, 5 février 2024.

¹⁹ Elsa Galerand et Martin Gallié (2024). « La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023 », *Chronique des conflits de travail*, no. 6. GIREPS : Montréal, <https://doi.org/10.69777/321821>

C'est plutôt le retard avec lequel la grève illimitée a été déclenchée qui a suscité les premières interrogations du côté des membres de la FAE. Fixée au 23 novembre, ce déclenchement intervient plus de six mois après les premiers mandats de grève illimitée et alors que la session est presque terminée et que les vacances approchent. De surcroît, ce calendrier n'a jamais été soumis à discussion par la direction syndicale pas plus qu'il n'a fait l'objet d'une concertation avec la mobilisation du Front commun. Mais les critiques sur ce point resteront relativement rares jusqu'à la fin de la grève. Le 28 décembre, alors que la FAE annonce la fin de la grève, le contenu des commentaires postés sur son site Facebook montrent que sa direction bénéficie encore d'un important soutien.

Les critiques ciblant la stratégie syndicale, dont le choix d'user de la grève illimitée ne se mettent à circuler publiquement que lorsque le contenu des ententes commence à « fuiter ». Les membres peuvent alors constater que la FAE n'a pas obtenu davantage que la FSE-CSQ. Certes, on peut penser que la FSE-CSQ et le Front commun n'auraient pas obtenu le même résultat sans la grève illimitée de la FAE. Mais pourquoi n'ont-ils pas porté les mêmes revendications et coordonné leurs actions ?

2.1 Sur l'absence de stratégie commune ou le choix de la division

Pour rappel, les négociations et la grève de la FAE se déroulent dans un contexte historique unique, où la quasi-totalité de la fonction publique et parapublique (600 000 travailleuses, soit environ 10% de la main-d'œuvre du Québec) est en période de négociations et que tous les syndicats du secteur ont alors le droit d'adopter des mandats de grève. Il y avait là, nous l'avons dit, une occasion rare de combat commun dans un cadre légal, quelle que soit ses modalités d'ailleurs, mais elle fut manquée. Face au gouvernement, les organisations syndicales se sont présentées en ordre dispersé :

« On retiendra de cette ronde de négociation qui s'est échelonnée sur deux années, soit de 2022 à 2024, que nous étions en présence d'un Front commun intersyndical regroupant quatre organisations (CSN-CSQ-FTQ-APTS) et de quatre autres qui négociaient en solo (FAE, FIQ, SFPQ et SPGQ). Sur le côté syndical, il y avait par conséquent cinq stratégies, alors que du côté de l'employeur, voire le gouvernement du Québec, il n'y en avait qu'une seule pouvant donner lieu à des ajustements ponctuels. Le gouvernement était donc encore une fois en position pour régner et régler en divisant les troupes syndicales. Et c'est ce qu'il a fait »²⁰.

On peut d'abord s'étonner que le choix de la FAE de ne pas s'allier au Front commun d'emblée n'ait pas été publiquement combattu plus tôt. Lorsque, fin septembre, la présidente de la FAE déclare qu'il n'y a de discussion ni avec le *Front commun*, ni avec la FSE-CSQ, ni sur la stratégie, ni sur les revendications, elle ne rencontre aucune opposition publiquement médiatisée du moins. Une discipline syndicale est au contraire observée. Il faut attendre la fin de la grève pour que le caractère contreproductif des rivalités entre directions syndicales soit exposé dans le débat public. Un « militant

²⁰ Yvan Perrier, « Négociation dans les secteurs public et parapublic (SPP) 2022-2024 : Notes et remarques critiques... », *Presse-toi à gauche*, 5 novembre 2024.

de base de la FAE » cité par Marc Bonhomme, interpelle ainsi les directions au lendemain de la grève :

« [P]ourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation entre la FAE et la FSE, pourquoi la grève générale de la FAE a-t-elle été déclenchée si tôt alors que le Front commun n'embarquait pas ? Cette rivalité, selon lui, a permis à la CAQ de manœuvrer en faisant des offres à la FSE qu'elle ne faisait pas à la FAE en grève et sans que les deux syndicats déjouent cette combine en communiquant entre eux. La FSE, conclue-t-il, n'a pas voulu s'engager à ne pas signer avant la FAE. Il aurait pu ajouter : pourquoi la FAE n'a-t-elle pas tout simplement fait partie du Front commun dès le départ ? »²¹.

Que, pour X ou Y raisons, les membres n'aient pas souhaité la fusion entre la FAE et la FSE, n'empêchait d'aucune manière de faire tendre les efforts des unes et des autres vers un but commun. Comment expliquer que le travail militant de base qui consiste à coordonner les actions et les négociations, ne serait-ce que pour consultations, échanges d'informations, sinon pour construire un rapport de force face au gouvernement, ait été jugé inutile ? Quel est l'intérêt de se montrer divisé·e·s face au gouvernement et surtout comment expliquer que cette division n'ait jamais été discutée collectivement ? Comment ne pas voir là un véritable gaspillage des énergies et de la combativité militantes déployées par les travailleuses et les travailleurs durant ce conflit ?

À ce jour, comme nous l'avons déjà mentionné, aucun bilan sur ces divisions n'a publiquement été défendu, ni par la direction de la FAE, ni par ses membres. En revanche, la présidente de la FTQ a signifié ses regrets face au manque d'unité. Le 9 janvier, elle disait regretter qu'il n'y ait pas eu de réunion avant le déclenchement de la grève sans en faire porter le blâme par la FAE :

« Si c'était à refaire, je pense qu'une rencontre au minimum s'imposerait. Si on avait demain matin à remettre sur pied un front commun, au lieu de se parler à travers les médias, je pense que ce que moi je préconiserais, c'est d'avoir une rencontre face à face et d'être capable de voir si la possibilité est la bonne ou pas »²².

Qu'une telle rencontre n'ait pas même été organisée est bien propre à nous interroger sur les orientations politiques et mandats que se donnent nos organisations syndicales et des discussions sur ce point pourraient avoir des conséquences importantes pour les luttes syndicales à venir.

2.2 Sur les procédures et pratiques des directions syndicales

Le 23 novembre fait date : c'est le premier jour de grève des 65 000 membres de la FAE et le dernier de la séquence des trois jours grévés par les 420 000 travailleurs et travailleuses du Front commun.

²¹ Marc Bonhomme, « [Défaite syndicale sans victoire patronale faute d'unité et d'aile gauche](#) », *Presse-toi à gauche*, 20 février 2024.

²² Lia Lévesque, « [Magali Picard refuse de blâmer la FAE](#) », *La Presse*, 9 janvier 2024.

Et avec toutes les limites liées à la [Loi sur les services essentiels](#), 80 000 infirmières affiliées à la FIQ sont également en grève.

Les procédures syndicales de démocratie interne sont également mises en cause dans les discours médiatisés post-grève sur lesquels nous nous appuyons ici : on dénonce « la confidentialité » ou la rétention des informations c'est selon, lors des négociations comme des « consultations » ; on questionne la stratégie adoptée pendant plus d'un an de négociation de même que les concessions faites au fur et à mesure.

C'est d'abord le silence qui a fait suite à la conclusion de l'entente, le 28 décembre, concernant son contenu, qui demeure incompréhensible pour beaucoup. Pourquoi les grévistes n'y ont-elles pas eu accès immédiatement après qu'elle a été conclue ? Alors même que ce contenu commençait à fuiter dans les médias, les directions syndicales, FAE comme FSE-CSQ, se refusaient à tout commentaire. Toutes se targuaient au contraire de « réserver » la « primeur » des informations à leurs membres. Cette pratique qui semblait si largement admise qu'elle paraissait presque indiscutable jusque-là, ce qui en soi mériterait une analyse approfondie, se voit bel et bien mise en cause au sujet de cette grève.

Toujours sur ce thème des procédures internes, la direction syndicale de la FAE se voit bien entendu reprocher d'avoir décrété la fin de la grève, pendant les vacances, sans avoir consulté ses membres.

Nombre de critiques pointent par ailleurs la longueur des AG : des votes ont parfois eu lieu tard dans la nuit ou très tôt le matin. Et on questionne la disparité des pratiques pour l'adoption du vote auquel tout le monde était pourtant lié : si certains syndicats ont communiqué le contenu de l'entente avant les AG, d'autres non, si certains ont laissé les AG se poursuivre pendant la nuit, d'autres ont reporté les débats au lendemain, etc.

Enfin, comme le souligne Yvan Perrier :

« Ce sont les porte-parole du Front commun et les membres du triumvirat gouvernemental qui peuvent lever le voile sur ce qui s'est réellement passé entre la mise à jour économique de novembre et le règlement de la fin décembre 2023 ».

De la stratégie gouvernementale, plus rarement discutée dans l'arène médiatique, il est dit qu'elle a consisté à « faire traîner le plus possible les négociations » et qu'il s'agit là d'une habitude bien établie et parfaitement connue. Le gouvernement a d'abord maintenu sa proposition salariale initiale pendant un an. Il a fallu attendre la troisième semaine de grève illimitée, le 6 décembre, pour qu'il revoie pour la première fois son offre d'augmentation des salaires 10.3% à 12.7% sur cinq ans. Et c'est après la série d'actions qui s'en sont suivies (menace du Front commun d'entrer en grève à la rentrée de janvier le 19 décembre, blocages des ports le 21 décembre, manifestations dans plusieurs villes du Québec), que le Gouvernement a finalement proposé des « blitz » de négociations et revu son offre d'augmentation à 17.4%.

De toute évidence, cette stratégie patronale consiste à faire traîner les négociations en misant sur les rivalités et sur l'épuisement.

Ce qui fait dire à Yvan Perrier que le répertoire d'actions du mouvement syndical a fait long feu :

La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023.
Partie III : enjeux et pistes de réflexion sur la grève de la FAE

« Ce n'est pas en effectuant principalement du piquetage devant les seuls lieux de travail que les grévistes ont obtenu dans l'histoire de grands changements sociétaux. La lutte en appui aux revendications pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération d'une main-d'œuvre hautement qualifiée suppose, elle aussi (et surtout en raison du gouvernement caquiste qui fait de l'économie un dogme inébranlable et incontournable), un plan d'action qui s'appuie sur des manifestations qui ont pour effet de perturber la circulation des marchandises et de ralentir la circulation routière et éventuellement, qui sait, la réalisation d'autres coups d'éclat ou des gestes plus spectaculaires »²³.

3. Sur le thème des solidarités

Nous l'avons vu, c'est le décalage entre un rapport de force historique (jamais vu ou presque dans l'histoire ouvrière du Québec, fondé sur une mobilisation exceptionnelle et vécue comme telle) et le peu qu'il a permis d'arracher, qui suscite le plus de commentaires et d'interrogations. Marc Bonhomme interroge :

« Comment peut-on expliquer un si piètre aboutissement sur la base d'un rapport de forces aussi favorable ? Une armée nombreuse et motivée ayant la sympathie populaire ne peut vaincre sous la houlette d'un état-major étriqué maniaque de contrôle afin de limiter la grève aux bornes de la stabilité politique. La bureaucratie syndicale était bien consciente qu'une grève générale directement politique contre l'État par plus de 600 000 travailleuses, soit plus de 10% de la force de travail du Québec et à 75% féminine, boostée par la conscience acquise durant la pandémie d'être des « travailleuses essentielles » austérisées était grosse d'une crise politique capable de paralyser si ce n'est de renverser le gouvernement »²⁴.

« En novembre 2023 (le 23 novembre plus précisément), plus d'un demi-million de syndiqué.e.s étaient en grève (570 000 environ). Il s'agissait d'un précédent dans l'histoire syndicale au Québec » commente Yvan Perrier pour qui, il nous sera collectivement impossible de comprendre ce qui s'est passé tant que nous ne saurons pas « [q]ui est la personne (ou les personnes) qui est (ou sont) l'autrice ou l'auteur de ce règlement ? »²⁵.

Si les regards se tournent vers les directions syndicales, les partis d'opposition sont plus rarement interpellés. Leurs prises de position par défaut et le quasi-silence qu'ils ont tous observé tout au long du conflit pourraient pourtant participer à expliquer ce qui a toutes les apparences d'un gigantesque gâchis. Certes, qu'ils soient de droite ou de gauche, tous ont envoyé leurs députés poser sur la photo pour témoigner leur soutien aux grévistes. Mais comment comprendre ce mutisme avec lequel ils ont assisté au conflit. Aucune (pro)position alternative à celle du gouvernement n'a été défendue, aucun programme politique ne lui a été opposé, ni par le Parti Libéral, ni par Québec solidaire, ni par le Parti Québécois. Pourtant, les grévistes bénéficiaient d'un appui et d'une solidarité exceptionnelle,

²³ Yvan Perrier, « [Négociation dans les secteurs public et parapublic \(SPP\) 2022-2024 : Notes et remarques critiques...](#) », *Presse-toi à gauche*, 5 novembre 2024.

²⁴ Marc Bonhomme, « [Défaite syndicale sans victoire patronale faute d'unité et d'aile gauche](#) », *Presse-toi à gauche*, 20 février 2024.

²⁵ Yvan Perrier, « [Négociation dans les secteurs public et parapublic \(SPP\) 2022-2024 : Notes et remarques critiques...](#) », *Presse-toi à gauche*, 5 novembre 2024.

pendant toute la durée du conflit. Les sondages étaient largement en faveur de la grève, parfois à plus de 80%²⁶. « [F]ait inusité », note Claude Lessard, ce soutien ne s'est jamais démenti, pas même après les blocages des ports de Montréal et de Québec.

Dès la deuxième semaine de grève, les journaux documentaient les difficultés provoquées par la grève, non seulement pour les parents d'élèves²⁷ mais aussi pour de nombreuses grévistes qui, rappelons-le, sont aussi souvent des parents. Dès le 8 décembre des « collectes de dons » s'organisaient²⁸ et le 9, différents journaux relayaient l'« Opération entraide enseignants en grève Québec »²⁹. Si certains chroniqueurs s'impatientent et s'interrogent sur l'usage des cotisations (à) et des fonds de la FAE³⁰, d'autres donnent la parole aux grévistes à bout de souffle et en colère :

« J'ai besoin d'aide, rapporte ainsi une enseignante, je ne suis pas capable de nourrir ma famille. Je me suis trouvé un deuxième emploi, mais je n'arrive pas plus »³¹.

« Honnêtement, je trouve ça dur la grève. C'est facilement le plus gros sacrifice que j'ai fait à date dans ma vie. J'ai fait en masse de grèves étudiantes... mais c'est pas la même game quand on coupe carrément les vivres pour une cause. Si je retournais en arrière au moment du vote de grève en sachant à quel point ça allait être dur mentalement, financièrement, physiquement, je voterais pour la grève pareil. J'ai zéro fun en ce moment c'est vrai. Mais on fait pas la grève pour avoir du fun, et on vote pas pour une grève générale illimitée par caprice ou par avarice. L'an passé à pareille date, j'étais en arrêt de travail. Première année d'enseignement, premier burnout caliss. J'avais tellement honte. Je me sentais tellement comme un échec, comme une mauvaise personne qui avait abandonné ses élèves. Je m'en suis remise. Maintenant je ne suis plus triste ou honteuse, je suis en colère »³².

Mi-décembre, on peut lire dans *La Presse* :

« Environ 90 % des demandes reçues sur la page « Entraide pour les profs en grève » concernent l'alimentation (...) D'autres veulent de l'essence, des vêtements. Le groupe compte 12 000 membres. Or, au Québec, 38 % des travailleurs vivent de paie en paie, selon une étude Léger réalisée à la fin d'août. Cette portion est moindre qu'à l'échelle nationale (47 %), mais tout de même préoccupante. Ce qui frappe, aussi, dans les statistiques, c'est l'écart entre les hommes (42 %) et les femmes (51 %) qui attendent leur paie du jeudi pour payer les comptes (données canadiennes) »³³.

²⁶ Agence QMI, « [Grève des enseignants : la majorité des Québécois soutien les demandes de la FAE](#) », *Journal de Montréal*, 27 novembre 2023 ; et encore mi-décembre 2023 : Dominique Lelièvre, « [56% des québécois appuient le recours à la grève par les enseignants](#) », *Le Journal de Québec*, 18 décembre 2023.

²⁷ Daphnée Dion-Vien, « [Le Front commun en grève aux côtés de la FAE](#) », *Journal de Québec*, 7 décembre 2023.

³¹ Marie-Christine Gagnon, « [De l'aide pour les enseignants en grève de la FAE](#) », *Radio-Canada*, 9 décembre 2023.

³² Reddit, « [Réflexion d'une prof de la FAE en grève après trois semaines de GGI](#) », décembre 2023.

³³ Marie-Ève Fournier, « Une grève révélatrice de la précarité financière des femmes », *La Presse*, 14 décembre 2023

Différents syndicats de la fonction publique (Syndicat des professionnelles et des professionnels de la santé publique du Québec (SPPSPQ-CSQ) ; Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) ; l'AFPC-Québec) font alors preuve d'une solidarité concrète en accordant des dons en soutien à la grève, sans qu'on sache toujours très bien si ces dons sont réservés ou non aux membres de la FAE. Plus inattendus peut-être, des soutiens se sont aussi manifestés du côté des syndicats du secteur privé : le syndicat des Métallos ou le syndicat Unifor a accordé une aide financière de plus de 72 000 \$³⁴, « en cartes cadeaux d'épicerie aux grévistes du secteur public »³⁵ ; l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA) a envoyé un chèque de 65 000\$ aux grévistes³⁶...

Cette « vague de générosité » envers les grévistes³⁷ se voit parfois associée au caractère fortement féminisé de la grève. Pourtant et paradoxalement, que cette grève fut à plus de 75% (78% selon certaines sources) féminine, a finalement été très peu traitée par les médias. Parmi les articles que nous avons consultés, seuls quatre mettent clairement en évidence la dimension féministe du conflit dans l'arène médiatique, et ce plutôt tardivement³⁸.

Il faut ainsi attendre le mois de décembre pour que cette dimension du conflit apparaisse de manière explicite dans les médias (et dans une moindre mesure dans les communiqués syndicaux)³⁹. On rappelle alors le tweet éminemment sexiste du Premier ministre en 2012 (« [I]es filles attachent moins d'importance au salaire que les garçons »), et on dénonce son « paternalisme »⁴⁰. Vers la fin du conflit, la présidente de la FTQ, Magali Picard requalifie la négociation :

« [C]e n'est pas pour rien que l'on parle de combat « féministe », c'est parce que ce sont principalement des femmes qui se battent pour des conditions de travail décentes et pour un minimum d'équité avec les travailleurs dans des emplois à prédominance masculine, comme les employés de la Sûreté du Québec (SQ), par exemple »⁴¹.

C'est donc à partir de la troisième semaine de grève, quand les premiers réseaux d'entraide se constituent ou sont connus, qu'on constate que le secteur de l'enseignement emploie principalement des femmes et qu'à ce titre, il accuse un retard salarial : le travail des femmes, on le sait, est

³¹ Marie-Christine Gagnon, « [De l'aide pour les enseignants en grève de la FAE](#) », *Radio-Canada*, 9 décembre 2023.

³² *Reddit*, « [Réflexion d'une prof de la FAE en grève après trois semaines de GGI](#) », décembre 2023.

³³ Marie-Ève Fournier, « Une grève révélatrice de la précarité financière des femmes », *La Presse*, 14 décembre 2023.

³⁴ *Radio-Canada*, « [Québec dépose une nouvelle offre aux enseignants rejetée par la FSE-CSQ](#) », 18 décembre 2023.

³⁵ Marie-Ève Morasse, « [Les enseignants auront un peu d'argent pour Noël](#) », *La Presse*, 19 décembre 2023.

³⁶ Marie-Ève Morasse, « [Les enseignants auront un peu d'argent pour Noël](#) », *La Presse*, 19 décembre 2023.

³⁷ *Radio-Canada*, « [Vague de générosité pour les enseignants de la FAE en grève à Granby](#) », décembre 2023.

³⁸ Le premier est signé par Anne-Sophie Poiré, « [Biais sexiste : le gouvernement Legault trouve-t-il acceptable de sous-payer les femmes?](#) » et publié dans *24 heures*, le 8 décembre 2023. Le second, signé Marie-Ève Fournier, « [Une grève révélatrice de la précarité financière des femmes](#) » est publié dans *La Presse*, le 14 décembre 2023 ; le troisième, par Fanny Theurillat-Cloutier, « Grève du secteur public 2023 : mobilisation inspirante et espoir déçu ? », publié dans *Nouveaux Cahiers du socialisme*, numéro 31, printemps 2024, p. 191–198 et le quatrième, un rappel historique de la grève des enseignantes de 1983 Camille Robert, « [Une mobilisation historique](#) », *Le Devoir*, le 28 décembre 2023.

³⁹ On peut mentionner que le 4 décembre, la FAE organise une manifestation regroupant 2 000 grévistes dans le cadre d'une action pour dénoncer les violences faites aux femmes, <https://pivot.quebec/2023/12/04/greve-generale-illimitee-de-la-fae-on-se-tient-debout-contre-la-violence-organisationnelle/>

⁴⁰ Gabriel Ouimet, « [« Un biais sexiste ? On compare le salaire des grévistes à celui des policiers et des monteuses de lignes »](#) » *24 heures*, 20 décembre 2023.

⁴¹ Gabriel Ouimet, « [« Un biais sexiste ? On compare le salaire des grévistes à celui des policiers et des monteuses de lignes »](#) » *24 heures*, 20 décembre 2023.

dévalorisé, dit-on et ce historiquement. On souligne ainsi des « biais sexistes » qui expliqueraient la sous-rémunération du travail dans la fonction publique comme l'indécence des propositions patronales :

« Pendant trop longtemps, on a tenu pour acquises les femmes dans les métiers traditionnellement féminins au nom de leur soi-disant vocation [...], un argument pour les sous-payer, les traiter quasiment comme des bénévoles », souligne de nouveau Magali Picard de la FTQ.

Dans le même sens, le vice-président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), établit un lien entre le retard salarial dans la fonction publique et son caractère sexué :

« Le lien est clair entre le fait que le secteur public accuse un retard salarial significatif de 16,6% par rapport aux autres secteurs, et le fait que les emplois y sont majoritairement occupés par des femmes »⁴².

On dénonce également le paternalisme d'un Premier Ministre qui après avoir célébré le travail essentiel et sous payé des « anges gardiens » durant la pandémie condamne cette fois-ci les grévistes pour le bien de « nos enfants » : les « anges gardiens » auraient-elles perdu cette sollicitude et cette dévotion qui fait la grandeur de la vocation ?



Source : FAE

⁴² Anne-Sophie Poiré, « [Biais sexiste](#) » : le gouvernement Legault trouve-t-il acceptable de sous-payer les femmes ? », 24 heures, 8 décembre 2023.

Ce à quoi la présidente de la FIQ rétorque que les femmes qui travaillent dans la fonction publique ne négocient pas à titre de « personnes dévouées consacrées à une vocation (...) La hausse salariale de 21% proposée en septembre aux policiers de la SQ et celle de 30% accordée aux députés en juin – qui sont majoritairement des hommes (...) – restent en travers de la gorge »⁴³.

Ainsi, tout le monde voit bien que cette grève se distingue par sa composition – qu'elle est très largement féminine – mais on semble encore hésiter à en tirer des conclusions politiques centrées sur la dynamique des rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail, y compris au sein même des organisations syndicales. Il nous semble qu'il y a ici une piste de réflexion pour qui veut construire des alliances intersyndicales ou pour qui veut « Faire front » et passer « À l'offensive » comme nous le martèlent les centrales syndicales.

⁴³ Anne-Sophie Poiré, « [Biais sexiste](#) » : le gouvernement Legault trouve-t-il acceptable de sous-payer les femmes ? », 24 heures, 8 décembre 2023.

Ce texte donne suite à deux chroniques qui cherchaient à faire une introduction ainsi qu'une mise en contexte du conflit (Partie I) et à présenter la chronologie des événements de la grève illimitée qui s'est déroulée de novembre à décembre 2023 (Partie II).



Cette chronique des conflits du travail n° 10 a été produite par le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Adresse : Pav. Lionel-Groulx, 3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)

Courriel : gireps.coordo@gmail.com

Site web : www.gireps.org

Auteur·rice·s : Elsa Galerand et Martin Gallié

Comité éditorial : Martin Gallié, Elsa Galerand, Yanick Noiseux et Christophe Cinq-Mars.

Pour citer ce document : Galerand, Elsa et Gallié, Martin. (2025). « La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023 », *Chronique des conflits de travail*, no. 10. GIREPS : Montréal.

ISBN : 978-2-924284-22-3